

## **Coronavirus (COVID-19)** Les séances du conseil de retour en mode virtuel

**Magog, le 1<sup>er</sup> octobre 2020** – Les élus de la Ville de Magog tiendront à huis clos les séances du conseil municipal prévues à 19 h 30 les 5 et 19 octobre prochains. Cette décision a été prise pour répondre positivement à l’effort collectif demandé par le gouvernement du Québec de limiter les contacts sociaux pour une durée de 28 jours. Les élus réévalueront leur position à la fin du mois selon l’évolution de la situation liée à la propagation du coronavirus.

Les séances seront télédiffusées sur les ondes de NousTV et webdiffusées en direct sur la page Facebook et la chaîne YouTube de la Ville de Magog.

Les citoyens pourront poser des questions à distance pendant la séance en commentant le fil de la publication en direct sur la page Facebook de la Ville de Magog ou en composant le 819 843-3333, poste 444.

Rappelons que depuis le mardi 8 septembre, les élus accueillent à nouveau les citoyens dans la salle du conseil, en suivant les directives de la santé publique.

Pour plus d’information sur les mesures prises par la Ville de Magog, consultez le [ville.magog.qc.ca/coronavirus](http://ville.magog.qc.ca/coronavirus).

- 30 -

### **Source et information :**

Direction des communications et des technologies de l’information  
Ville de Magog  
819 843-3333, poste 444

